

A.B. TRANSPORTS
SASU AU CAPITAL SOCIAL DE 3 600 EUROS
11, LES PENSEES
57600 FORBACH
SIRET 879 251 064 000 17

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 janvier, à 16 heures,
A FORBACH (57450),

L'actionnaire unique de la SASU A.B. TRANSPORTS, au capital de
3 600 Euros, divisé en 100 actions de 36 Euros chacune, a tenu son Assemblée
Générale Extraordinaire, au siège social.

L'assemblée est présidée par le Président et actionnaire unique ci-après désigné :
Monsieur AMEZGOUAN Badr.

La liste des actionnaires se présente comme suit :

	Actions détenues	Actions des actionnaires présents ou représentés
Monsieur AMEZGOUAN Badr	100 Actions	100 Actions
_____	100 Actions	100 Actions

La liste ci-dessus permet de constater que les actionnaires présents ou représentés
possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social ; savoir un
nombre d'actions de : 100 (cent).

L'Assemblée peut valablement délibérer, et en conséquence, est déclarée
régulièrement constituée.

Le Président dispose de :

- Les statuts de la Société,

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution amiable de la société

- Nomination d'un liquidateur

Puis lecture est donnée du rapport de gestion de la présidence.

Après quoi, le président décide :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence qui rappelle que la société n'a plus d'activité depuis le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de dissoudre amiablement la société, par anticipation et sa mise en liquidation, à compter du 31 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, nomme Monsieur AMEZGOUAN Badr, président actuel de la société, liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de la société. L'adresse personnelle du président est : 11, Les Pensées 57600 FORBACH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe le siège de la liquidation au siège actuel de la société : 11, Les Pensées 57600 FORBACH.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique, après lecture.

Signatures de l'actionnaire

AMEZGOUAN Badr, président

